

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 113 (1987)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Nouveau centre pour la police cantonale vaudoise, Le Mont-sur-Lausanne

Composition du jury

MM. J.-P. Dresco, architecte de l'Etat, président; R. Aepli, cdt de la police cantonale; H. Barde, directeur FLVF; U. Brunoni, arch. FAS-SIA, Genève; B. Junod, arch. SIA, Lausanne; R. Mosimann, arch. SIA, Pully; E. Schiess, ing. ETS, Zurich. Suppléants: E. Dubochet, police cantonale, Lausanne; F.-J. Z'graggen, arch. SIA, Lausanne.

Le jury a siégé les 24 et 25 juin, les 1^{er}, 2 et 7 juillet 1986.

Projets remis

54 inscriptions; 22 projets remis (40,7% des inscrits), tous admis au jugement.

Premier tour d'élimination

8 projets non retenus (36,4% des projets remis).

Deuxième tour d'élimination

6 projets non retenus (27,3% des projets remis).

Classement et achat

8 projets primés (36,4% des projets remis), 3 projets achetés parmi les éliminés du 2^e tour.

Pour le classement, voir l'encadré.

Recommandation du jury

Le jury recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage la réalisation du projet ayant obtenu le premier prix; il suggère néanmoins de tenir compte des remarques qu'il a formulées dans l'analyse du projet.

Nous publions ci-après la critique formulée par le jury et contenue dans son rapport.

«Le projet frappe par sa simplicité et par une grande économie de moyens formels et architecturaux. La position et l'orientation du bloc ouest répondent au bâtiment existant. L'élément de liaison, dont

Nous répétons ici les résultats de ce concours, publiés dans IASN° 15-16, 1986, p. 10:

1^{er} prix: M. Dettola, ITH, Crissier.
Collab.: P. Gamboni, S. Link,
L. T. Nguyen.

2^e prix: J.-L. Truan, Lausanne.

3^e prix: P.-L. Tardin, Lausanne.

4^e prix: L. Faessler + I. Werner, Lausanne.

5^e prix: Atelier Synthèse, Lausanne.

6^e prix: C. Paillard + R. Bass, Zurich.

7^e prix: J.-P. Fragnière, Le Mont.

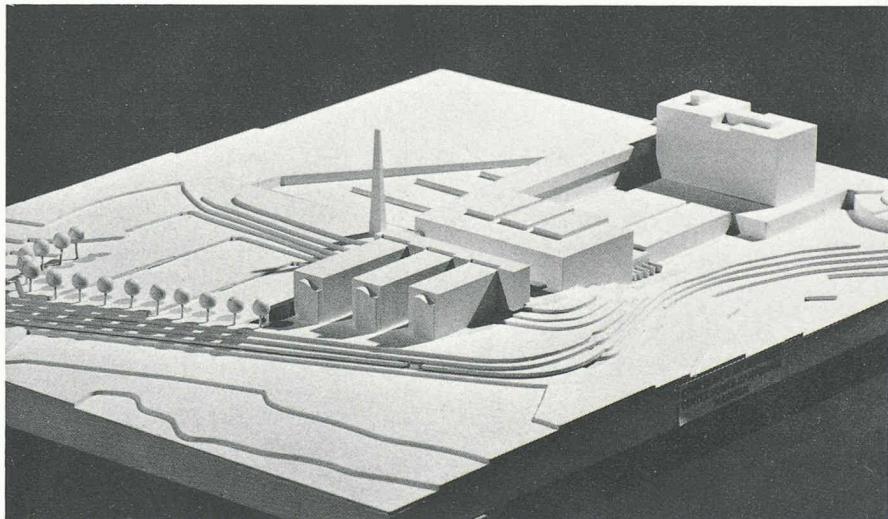
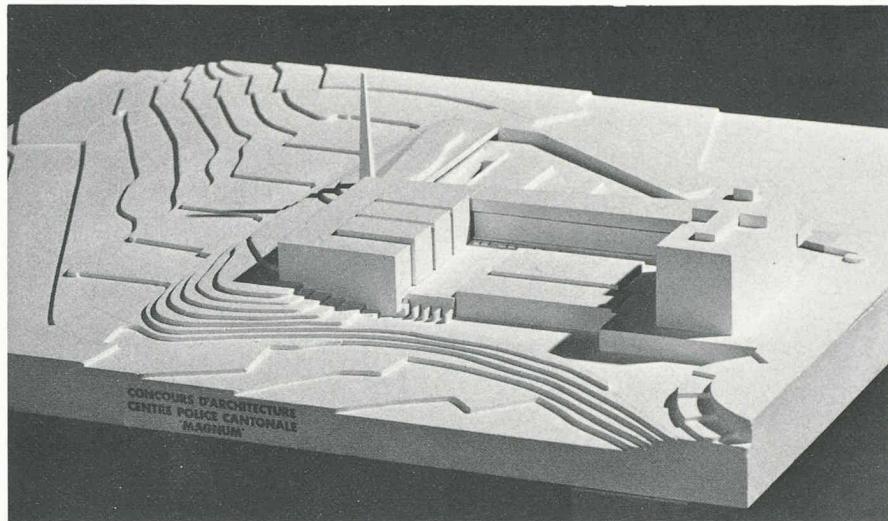
8^e prix: C. Eicher, Bussigny.

Achats: H. de Giovannini +

J.-L. et Ch. Thibaud, Chavornay.

F.-A. Guth, Pully.

Musy et Vallotton, Lausanne.



la géométrie reprend la direction des lignes aériennes, forme un espace bien défini comprenant le groupe sportif. Ce parti renforce la topographie en s'appuyant sur les accidents du terrain. Le parking surbaissé ne possède pas les qualités de composition du reste de l'ensemble; cependant, son éclairage et sa ventilation naturels sont à noter.

«Le fonctionnement du parking est compliqué par un double accès et un système de rampes inversées. La position de la sortie du parking par rapport à l'entrée dans le hall manque de précision. Cependant l'expression est bonne.

»La répartition des zones est judicieuse et les secteurs sont bien organisés. La compacité du bâtiment, le système structurel et les distributions intérieures permettent de résoudre aisément les exigences d'exploitation et de souplesse futures avec, toutefois, quelques restrictions concernant les possibilités de cloisonnement. On regrette l'étroitesse de certaines circulations.

»L'orientation des locaux est bonne et une solution astucieuse d'éclairage zénithal valorise la zone centrale du bâtiment coupée par une courrette intérieure, ce

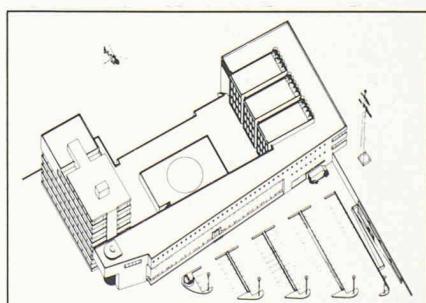
qui offre des possibilités intéressantes de liaisons internes spéciales.

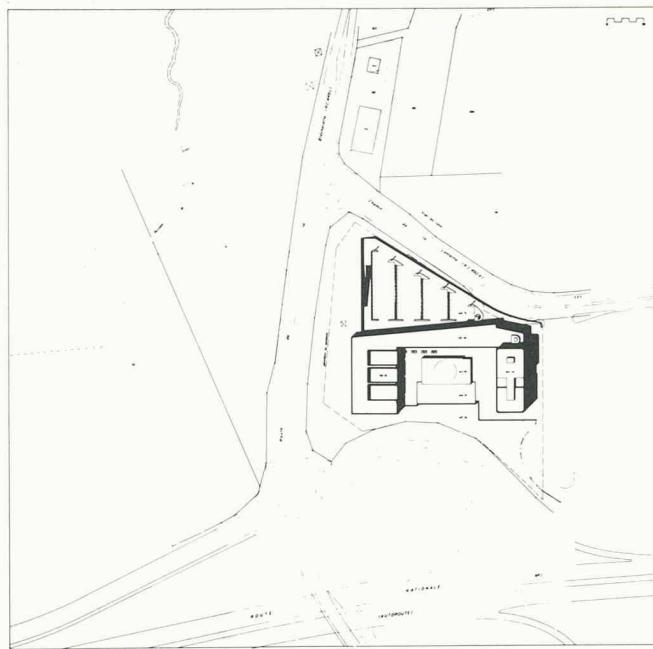
»Le projet est très compact et ne provoque qu'un minimum d'excavation. Seule la dalle supérieure du parking est démolie.

»L'extension «tourne le dos» au projet en créant un espace résiduel peu intéressant. La liaison avec l'ensemble paraît difficile.

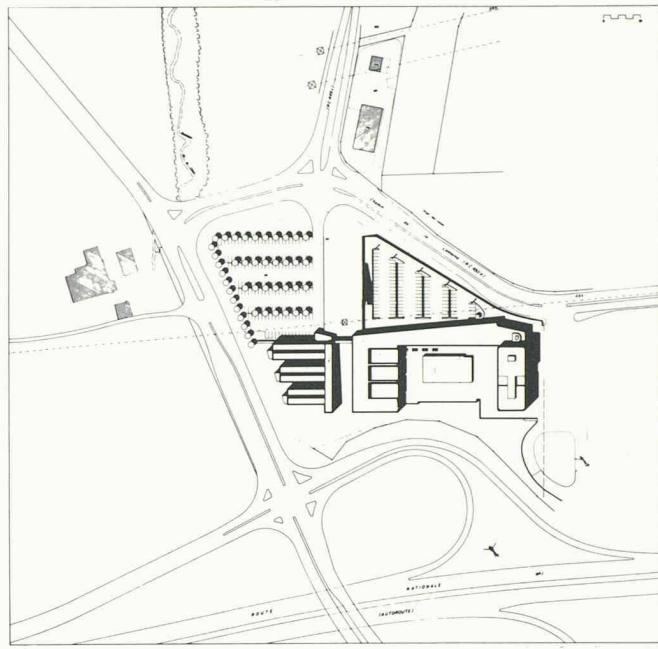
Le projet ayant reçu le premier prix est publié dans ces pages; l'abondance des matières nous empêche de présenter les autres projets primés ou achetés; nous prions leurs auteurs de bien vouloir nous en excuser.

F. N.

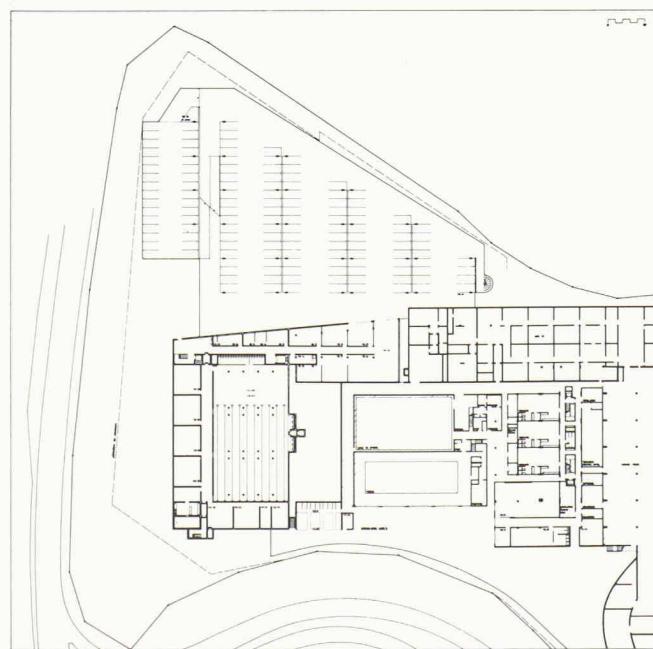
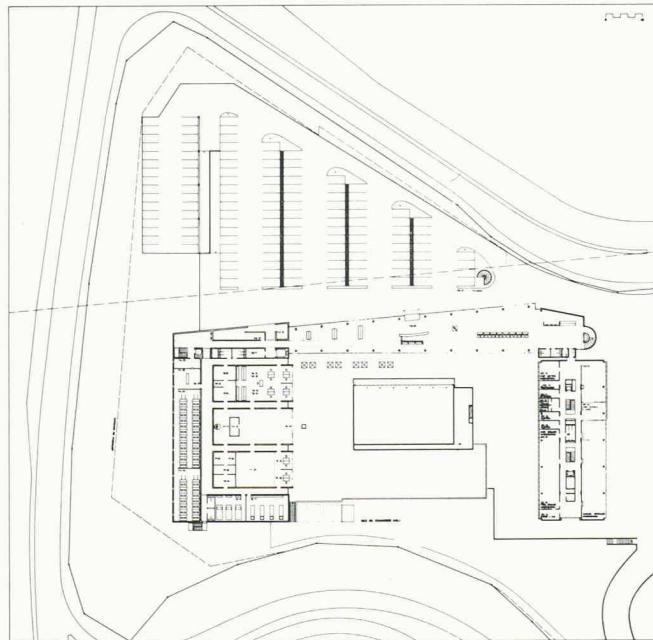




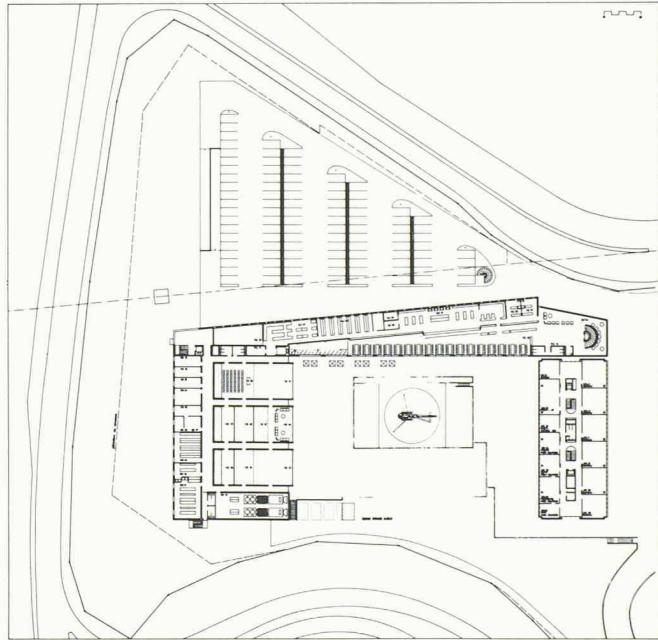
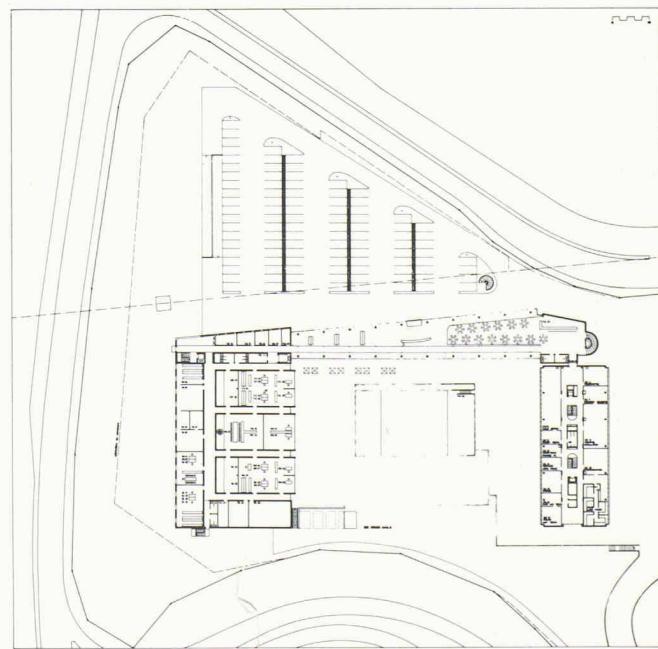
Plan-masse avant extension.



Plan-masse après extension.



Rez-de-chaussée (en haut).

2^e étage (en haut).1^{er} étage (en bas).

Réflexions en marge

Ce concours n'a pas capté l'intérêt de beaucoup de confrères. Certes, la superposition de plusieurs confrontations oblige ceux-ci à faire un choix, et les bâtiments de police ne sont pas de ceux qui motivent les architectes.

Il faut pourtant reconnaître qu'il est de la plus haute importance que les gardiens de la paix, les anges gardiens du trafic, en civil ou en uniforme, puissent exercer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles. Par ailleurs, la concentration qui sera réalisée dans le centre de la Blécherette permettra de libérer dans des bâtiments de la vieille ville de nombreux bureaux qui s'y trouvent encore, et il sera possible dès lors de rendre ces espaces à leur vocation initiale : l'habitat.

Nous présentons ci-dessus le projet qui a obtenu le premier prix. Il est l'œuvre d'un architecte et d'une équipe de collaborateurs déjà soudée, composée d'étudiants architectes de dernière année de l'EPFL. Ces futurs confrères, qui vont présenter leur travail de diplôme sur le thème même du concours dont ils ont été les lauréats, ont en effet pris pour sujet «Evolution de l'avant-projet du Centre de la police cantonale sous les aspects de l'architecture et des usagers», et la commission d'examen est constituée du professeur F. Fueg, et des architectes J.-L. Grobety et Jean-Pierre Dresco, l'architecte cantonal vaudois.

Plusieurs points suscitent de notre part quelques réflexions :

- les architectes qui ont construit – après avoir remporté la palme du concours d'idées de 1969 – le centre actuel sont encore tous actifs ; certes, à l'époque du concours dont nous vous entretenons ici, l'un d'entre eux était fonctionnaire d'Etat, et un autre était membre du jury. Mais alors, pourquoi n'avoir pas fait appel à eux, et cela d'autant plus que l'extension était déjà proposée dans le projet ayant obtenu le premier prix au concours de 1969 ? (voir *BTSR* N° 10 du 8 mai 1975) ;
- il est vraisemblable que l'équipe composée des trois étudiants a joué un rôle prépondérant au cours de l'étude du projet qui vient d'être couronné. Alors, pourquoi ne pas ouvrir les concours également aux étudiants de dernière année ? Nous savons que quelques organisateurs prévoient cette possibilité ; nous en voulons pour preuve un récent concours d'idées pour l'aménagement des rives du lac de Zoug. Outre le fait que cette procédure éviterait de tomber dans la tentation pernicieuse de l'hypocrisie (pour ne pas dire plus...), ce serait là une possibilité réelle pour de jeunes talents de se trouver confrontés à la pratique ;
- enfin, nous constatons que la motivation et l'engagement de cette équipe doivent être forts, puisqu'elle choisit le même sujet pour son diplôme (ou ses diplômes). Il peut paraître cependant paradoxal de trouver dans la

commission d'examen l'architecte cantonal, qui a déjà siégé dans le jury du concours, et qui va peut-être présider la commission de construction de l'agrandissement du centre.

Alors, Jean-Pierre Dresco dans le rôle de Pygmalion ? Certes, celui-ci est préférable à d'autres ; mais il est bien éloigné de l'idée que nous nous faisons du rôle d'un architecte cantonal.

Nous suivrons avec intérêt le développement du diplôme de MM. Gamboni, Link et Nguyen, et nous espérons pouvoir vous le présenter prochainement dans nos pages.

Mais au-delà de ces réflexions, nous reconnaissons volontiers que le projet primé comporte de grandes qualités : il est respectueux du contexte sans pour autant n'être qu'une architecture d'accompagnement ; la modestie du langage utilisé démontre déjà la bonne maturité de ses auteurs. Et il est sympathique de constater que tout n'est qu'éternel recommencement : comme en 1969, les auteurs sont plusieurs ; nos trois confrères qui avaient remporté le concours il y a dix-huit ans venaient, eux aussi, d'être architectes, comme le seront sans doute ceux de 1987 ; pour les uns et les autres, c'était leur premier mandat important. Une différence tout de même : l'architecte cantonal a changé ; le concours de la Blécherette a constitué, en effet, l'un des derniers concours organisés par notre estimé confrère, le professeur Jean-Pierre Vouga.

Eupalinos

Vie de la SIA

Cours d'introduction pour dessinateurs en bâtiment : nouveau règlement SIA 1070

L'OFIAMIAT a approuvé, le 24 novembre 1986, le règlement revisé, qui est aussitôt entré en vigueur.

Prévus dans la Loi fédérale sur la formation professionnelle du 19 avril 1978, ces cours d'introduction, obligatoires à partir de 1987, reposent maintenant sur une base appropriée.

La structure d'organisation de ces cours, au niveau suisse, a été élargie : elle comprend maintenant sept organismes. Les instances responsables sur le plan des régions, dont les membres ne pourront pas être en même temps responsables des cours sur le plan national, se composeront différemment selon les régions.

L'objectif de ces cours d'introduction est toujours le même : permettre aux apprentis d'acquérir les fondements de leur futur métier, mais aussi de se familiariser avec les autres métiers de la construction. L'enseignement portera d'abord sur les matières plus faciles à traiter en classe qu'au sein des entreprises, sans toutefois négliger les leçons destinées à compléter la pratique sur le chantier, telle que

l'exige le règlement sur la formation et l'examen de fin d'apprentissage.

Les modifications les plus importantes du nouveau règlement SIA 1070 par rapport à l'ancien, de 1975, concernent d'une part le minimum des heures à accomplir pour un apprentissage de 4 ans - de 240-360 heures on passe maintenant à 180-220 heures, avec possibilité d'aller jusqu'à 300 heures -, d'autre part la distinction entre cours A et cours B qui, spécifiquement suisse, a toujours été controversée et est maintenant abandonnée. Disposant d'une plus grande marge de manœuvre, les organisateurs des cours régionaux pourront en effet mieux moduler leurs programmes en fonction de besoins particuliers.

Le nouveau règlement est assorti de directives concernant la mise en place des cours et d'une documentation destinée à faciliter le travail des organisateurs.

La mise à jour de ce dossier a été assurée par un groupe de travail placé sous la direction de Bernhard Liechti, architecte SIA. Qu'il en soit ici remercié.

Le règlement SIA 1070 sur les cours d'introduction destinés aux apprentis dessinateurs en bâtiment peut être obtenu auprès du secrétariat général de la SIA au prix de Fr. 14.- (Fr. 8.40 pour les membres SIA).

Peter Guttersohn,
architecte SIA/FSAI

Nouvelles publications Documentation SIA

Documentation SIA 79

Toitures – architecture et construction

Vu le succès de la première édition, publiée lors des journées d'étude de novembre 1984 et de janvier 1985, organisées par la Commission romande pour la formation universitaire continue des ingénieurs et des architectes, la SIA a décidé de rééditer cette publication technique très demandée.

La documentation SIA 79 contient les conférences de ces journées d'étude. Elle donne d'amples informations sur tout ce que l'on connaît aujourd'hui des problèmes techniques de construction, de conception des toitures plates et en pente. Elle traite aussi des problèmes concernant de nouveaux matériaux, l'évolution des techniques de construction, la transformation des combles en espaces chauffés et l'augmentation des isolations thermiques. Elle est un outil précieux pour le travail de l'architecte et de l'ingénieur.

Contenu

F. Matter : *Choix de la structure porteuse pour le toit plat et incliné* / N. Kohler : *Toitures et physique du bâtiment* / C. Roulet : *Chaleur et vapeur d'eau dans les toitures* /